

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

*MAITRE ARIS SABATAKAKIS
17 RUE DE PASSY
75016 PARIS*

**Références à rappeler : RO [REDACTED] 74 – PV 6 [REDACTED] 9
AFM 36 [REDACTED] 7**

Référence : Monsieur [REDACTED]

Rédacteur : MH

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5,AL.6 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **BOBIGNY(93000), PLACE SAINT-JUST**, en date du **07/12/2022 à 12h42**, par procès verbal n° **6 [REDACTED] 9** dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : **[REDACTED]**

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amende de Seine-Saint-Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution de points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur (le cas échéant).

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation),il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amende de Rosny-sous-bois.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 28/11/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police DEVEZE Olivier

